

Montréal, le 3 juillet 2025

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

**OBJET : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de
modification des Conditions de service et Tarif d'Énergir à compter
du 1^{er} octobre 2025
Dossier R-4287-2024 Phase 2**

Le 2 juillet 2025, Énergir a déposé une demande de modification du tarif de réception applicable pour le point de réception de la Ville de Québec à compter du 1^{er} juillet 2025 pour le reste de l'année tarifaire 2024-2025¹.

La Régie demande aux intervenants de soumettre leurs commentaires sur cette demande, le cas échéant, au plus tard le **4 juillet 2025 à 14 h**. Énergir pourra répondre à ces commentaires d'ici **10 h le 7 juillet 2025**.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Carolina Rinfret

Carolina Rinfret, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

NL/nl

¹ Pièces [B-0169](#), p. 13 et [B-0171](#).